



# LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ RAPPORT ANNUEL

Le 17 juin 2019, Mme HAZAN, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, recevait Franck FIEVEZ secrétaire national, afin de présenter son rapport d'activité annuel. Ce fut l'occasion de mettre en exergue les problématiques rencontrées en matière de rétention administrative par les personnels de la police nationale en charge des individus retenus dans les CRA.

Nous avons sensibilisé la contrôleuse générale, des difficultés survenues depuis la modification, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du **délaï de rétention, passé de 45 à 90 jours.**

L'extension de ce délai, prévu initialement pour faciliter les recherches de nationalité des personnes retenues, autorisant ainsi les présentations consulaires, **s'avère être source de conflits**, du fait de l'allongement de la durée de rétention.

Un temps de séjour doublé, générateur de tensions entre les individus retenus, mais également vers les policiers en charge de leur sécurité et constatons, dans certains CRA, une évolution des blessures en service.

Par ailleurs les CRA accueillent en rétention administrative un plus grand nombre d'individus, placés par le préfet à l'issue d'une peine d'emprisonnement.



**Nous demandons une augmentation substantielle des effectifs dédiés à ces missions ainsi qu'une formation adéquate, propre à la gestion de ce phénomène nouveau.**

## Vos conditions de travail, notre priorité !



**UNITÉ SGP  
POLICE**  
**FSMI FU**

**100%**

**Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS**

19/06/2019